



Litige assurance suite cession véhicule et expatriation

Par **safrainpex**, le **16/09/2009** à **10:42**

Bonjour,

Je place d'abords le contexte avant le litige.

Rappatrié en France en '04 suite à des troubles politiques où je vivais, et n'ayant aucun droits au chômage, je devint RMIste, avec € 630 car marié et père de famille, logé dans la famille.

Grosse dépression, alcool, bref LA CHUTE. En 2007 (3 ans après la Grande Gamelle), je me remets en question, et décide de m'en sortir pour mon fils.

Ayant reçu en cadeau une auto de 250'000 km pour chercher et trouver un emploi, très difficilement vu que mon expérience à l'étranger ne semblais pas être un atout, et encore moins ma période prolongée de RMI, [fluo]je décidai donc de l'assurer, conformément à la loi[/fluo].

11-2008, coup de pouce du destin, je trouve enfin un job, mais en Italie, et donc j'avise par téléphone mon courtier que je ne renouvellerai pas mon contrat fin Décembre car la voiture sera ou vendue ou me suivra re-immatriculée Italie. Je lui demandai de me préparer tous les documents nécessaires au non renouvellement du contrat.

Surprise, le 11-12-08, je reçois une lettre du cabinet [s]Assureur Conseil X de Paris qui m'informe que mon contrat est reconduit.[/s]

Ne comprenant pas, j'appelle le courtier, lequel me dit que je n'ai qu'à stopper les prélèvements et envoyer un courrier à l'assureur pour lui faire part de ma décision de résilier, en invoquant la loi CHATEL, ce que je fais mais le prélèvement de Janvier 2008 passe quand même.

JE PRECISE: étant donné mais TRES FAIBLES revenus, ma mère a toujours payé les mensualités d'assurances pour moi à travers son compte bancaire, c'est donc sur son compte et sur son ordre que la banque a stoppé les prélèvements à compter donc du mois de Février.

MI-Janvier, je m'expatrie. Fin Janvier je cède la voiture à une casse Italienne.

Surprise 2: en Mai ma mère reçoit un courrier qui m'informe que mon contrat est résilié pour non-paiement, j'appelle et on me dit sans concessions: Payez ou nous vous envoyons les huissiers. Je décide de voir venir.

En Juin, un cabinet de recouvrement me met en demeure de payer. Je leur écris pour me faire envoyer copies des pièces en leur possession. Pas de réponse.

Début

Septembre je reçois une enveloppe avec 2 courriers, le premier du 27/08 me donnant 8 jours pour payer et le second du 31/08 "AVIS DE PRISE DE TITRE EXECUTOIRE".
Je souhaite savoir ce que je dois faire, dans cette situation un peu injuste.
Merci de votre aide et de vos conseils.